

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 7 mars 2011 à 20 h.

**PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller**

ABSENT : Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC : 3

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS. NO : 2011-03-331 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-03-332 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant les ``Affaires nouvelles ouvertes ».

**RÉS.NO : 2011-03-333 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU
7 ET 21 FÉVRIER 2011**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 7 et 21 février 2011 tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

RÉS.NO : 2011-03-334 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 337-C-2010

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le règlement #337-C-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 et le règlement de construction #237-95 afin d'autoriser dans les zones 34-A et 36-CH la classe d'usage, « classe commerce et service de voisinage (Cb) et d'agrandir la zone 08-RF à même la zone 15-H et y autoriser l'usage spécifique « centre équestre. De plus, la modification du règlement de construction # 237-95 permet de régir et prohiber les éléments de fortification ou de protection d'une construction selon l'usage. Ledit règlement fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2011-03-335 DEMANDE DE RÉSOLUTION DE LA CMQ POUR LES EAUX SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2008, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé un investissement de 7,5 millions \$ dans un nouveau programme visant à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE la région désire s'inscrire au programme du MDEEP et, afin de respecter l'une des conditions d'adhésion, le projet sera réalisé par l'Université Laval sous l'égide du comité des partenaires;

CONSIDÉRANT QU'une source importante de données utiles est constituée par les résultats et les rapports déposés par les municipalités auprès de Ministères et d'organisme gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE ces Ministères et organismes pourront rendre disponibles lesdits documents mais qu'ils ont préalablement besoin de l'autorisation en ce sens de la part des municipalités concernées dont la municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE ces données seront incorporées dans une base de données à

références spatiales permettant de tracer des cartes thématiques sur les aquifères et les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données sera mise à la disposition des partenaires du projet et du MDDEP;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Saint-Joachim et les consultants ayant été mandatés par cette dernière donnent à l'Université Laval et à ses partenaires accès à l'ensemble des documents pertinents pour des fins de cartographie hydrogéologique, qui ont été déposés par notre municipalité auprès de Ministères et organismes gouvernementaux;

QUE ces informations feront partie des archives créées pour le projet et qu'elles pourront être intégrées aux bases de données, aux documents cartographiques, aux rapports, communications et publications scientifiques qui en résulteront;

QUE ces documents feront l'objet d'une licence d'utilisation de l'Université Laval auprès du MDDEP. Il est entendu que l'Université Laval et ses partenaires s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations ».

RÉS.NO : 2011-03-336

RÈGLEMENT # 2011-341 MODIFIANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM DE MONTMORENCY

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de modifier le régime complémentaire de retraite pour les employés de la municipalité de Saint-Joachim de Montmorency ;

CONSIDÉRANT QUE pour tout nouvel employé il est devenu nécessaire de changer la clause de délai de carence afin que les nouveaux employés soient admissibles à participer au régime complémentaire de retraite après trois (3) mois de leur date d'engagement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 février 2011

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'à partir de l'entrée en fonction des nouveaux employés depuis le 1er novembre 2010, le conseil municipal accepte que le délai de carence soit ramené à trois (3) mois de l'entrée en fonction des nouveaux employés municipaux. ».

RÉS. NO. 2011-03-337 ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE ET AVIS DE CESSATION D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abolir le poste de secrétaire créé en 2005 puisque ce dernier ne correspond plus aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Paré occupe ce poste présentement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut à tout moment mettre fin au contrat de madame Paré;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que soit aboli le poste de secrétaire à compter de ce jour;

Que soit avisée madame Linda Paré que la municipalité met fin à son contrat d'emploi à compter du 01 avril 2011;

QUE conformément à la Loi sur les normes du travail, la municipalité versera une indemnité compensatoire de quatre semaines à madame Paré;

QUE le conseil municipal tient à remercier madame Paré pour son travail accompli au cours des dernières années ».

RÉS.NO : 2011-03-338 DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSÉE À MADAME PAULINE MAROIS POUR L'ANNÉE 2011 POUR AMÉLIORATION

DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de poursuivre l'amélioration de certains secteurs de son réseau routier municipal afin d'assurer une meilleure sécurité à tous les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre la réfection des secteurs de l'avenue Royale (secteur des vieilles côtes) ainsi que le secteur du Cap Tourmente; ces secteurs ont grandement besoin d'amélioration et de plus, ce sont des circuits convoités par les cyclistes, les touristes, les marcheurs et la population de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE certaines rues de la Municipalité ont été rétrocedées il y a quelques années par le Ministère des Transports Québec à la Municipalité de Saint-Joachim et que cette dernière se doit de les entretenir et de les garder en bon état.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix, une subvention pour l'amélioration de son réseau routier municipal, plus particulièrement, les secteurs du Cap Tourmente et celui de l'avenue Royale communément appelé « les vieilles côtes », en mettant l'accent sur la réfection des parties de revêtement de la chaussée vraiment endommagée, afin dans un premier temps, de sécuriser les usagers, et dans un deuxième temps, de donner le goût aux touristes de revenir visiter la Municipalité ».

**RÉS.NO : 2011-03-339 MANDATER MAÎTRE GUY GODREAU
DE LA FIRME JOLICOEUR-LACASSE,
AVOCATS, POUR SERVICES
JURIDIQUES ANNUELS DE LA
MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim renouvelle le mandat de Me Guy Godreau de la firme Jolicoeur-Lacasse, avocats, l'entente concernant les services professionnels de base pour l'année 2011.

Les services offerts au montant de 1 500\$ (TPS + TVQ en sus) annuellement de janvier à décembre 2011 sont décrits comme suit :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires concernant les opérations courantes de la Municipalité;
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations courantes de la Municipalité;
- Vérification juridique des procès-verbaux des réunions du Conseil (à l'exception des règlements), ou toute autre question en rapport avec le bon fonctionnement de la Municipalité.

Monsieur le maire, Marc Dubeau et la direction générale, madame Suzanne Cyr et monsieur Roger Carrier, sont autorisés par le Conseil municipal et au nom de la Municipalité à recevoir l'information et la transmettre aux membres du Conseil, si l'information est jugée pertinente ou encore si les membres du Conseil désirent recevoir ladite information ».

**RÉS.NO : 2011-03-340 NOMINATION DE MME LAURIE
LAPERRIÈRE ADJOINTE À
L'URBANISME POUR L'ÉMISSION DES
PERMIS RELATIFS À LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET
POUR CONSTAT D'INFRACTION**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, le nom et les qualités de la personne chargée d'émettre un constat d'infraction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire nommer madame Laurie Laperrière, urbaniste adjointe, responsable de la délivrance des constats d'infraction pour l'application de la réglementation d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joachim nomme madame Laurie Laperrière, urbaniste adjointe à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements d'urbanisme suivants :

- règlement relatif aux permis et certificats (234-95)
- règlement relatif au règlement de zonage (235-95)
- règlement relatif au règlement de lotissement (235-95)

- règlement relatif au règlement de construction (237-95).

De plus, que copie de cette résolution soit acheminée à Me Martin Bouffard, et à la MMQ (assurances de la Municipalité) ».

**RÉS. 2011-03-341 MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR ASSISTER À UNE FORMATION SUR LA GESTION
DES DOCUMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ organise une séance de formation à l'intention des directeurs généraux des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette séance se tiendra le 15 mars prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du cours est de mieux planifier et de réaliser la gestion des documents au quotidien;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que soit autorisé le directeur général à assister à cette formation le 15 mars prochain;

Que la municipalité autorise la dépense pour l'inscription, la documentation et les frais de déplacements du directeur général pour un montant maximum de 400\$».

**RÉS. NO 2011-03-342 DEMANDE À LA COMMISSION DE
TOPONYMIE DE RECONNAÎTRE LE
GENTILÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a choisi un gentilé pour désigner les habitants de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit demander à la Commission de toponymie de reconnaître le gentilé qui a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Saint-Joachim demande à la Commission de toponymie de reconnaître le gentilé « **Saint-Joachimien, Saint-Joachimienne** » retenu pour désigner les habitants de Saint-Joachim »

RÉS.NO : 2011-03-343 ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 4 mars 2011 pour les chèques numéros : 1100075 à 1100082, 1100108 à 1100119 et 1100121 à 1100150 pour un montant de 255769,25\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS. NO : 2011-03-344 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO. 2011-02-313 CONCERNANT LE FESTIVAL DE L'OIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 2011-02-313 le 7 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Pacte rural ne permettent pas d'aide financière récurrente pour le Festival de l'Oie;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Lucie Racine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE soit amendée la résolution no. 2011-02-313 pour préciser qu'il ne peut y avoir de montant de 7000\$ provenant du Pacte rural ».

RÉS.NO : 2011-03-345 LETTRE DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU JASEUR

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière, de faire parvenir à l'équipe du « Jaseur », une

lettre de félicitations pour leur beau travail de bénévolat pour toutes ces années à produire le journal local le « Jaseur ».

**RÉS.NO : 2011-03-346 ACCEPTATION DES FACTURES
INHÉRENTES À L'AMÉLIORATION DU
CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET DE
L'AVENUE ROYALE**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve les dépenses pour l'amélioration de l'avenue Royale et du Chemin du Cap-Tourmente pour un montant de 3414.84\$ (taxes en sus) pour l'exercice financier 2010-2011 et conformément aux directives du ministère du Transport.

QUE les travaux d'amélioration exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

De plus, que copie de cette résolution soit transmise au MTQ et au bureau du Député, madame Pauline Marois ».

**RÉS.NO : 2011-03-347 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS
FINANCIERS DU FESTIVAL DE L'OIE**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers « 2010 » du Festival de l'Oie tel que présenté par les responsables. Ledit document fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2011-03-348 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE lever la séance du Conseil municipal à 20h30 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière